COMMUNE DE
EPAGNY METZ-TESSY
74330

Nombre d'Administrateurs :
- en exercice 13
- présents.....12
- absents 01
- votants.....12
- procurations.....00

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission en Préfecture le :

et de sa publication le :

Le Président,
Roland DAVIET.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le 5 décembre 2022 à 17h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY, dûment convoqué le 28 novembre 2022 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, président.

PRESENTS : Roland DAVIET, Laurence BACINO, Marie-Thérèse BOUKOUYA, Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI, Corinne MASSE, Stéphanie VEREL, Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY, Michèle RIZZANTE, Gérard CAVALLI, Jean-Paul SADOUX

ABSENTS : Catherine BRISFER

Mme Michèle RIZZANTE a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T –

2022/14 Aide sociale facultative

Madame Laurence BACINO, vice-présidente, rappelle la situation de Madame Z---, domiciliée ---, pour laquelle une aide financière d'un montant de 300€ (trois cents euros) pour le règlement partiel d'une dette de loyer avait été accordée lors du dernier conseil d'administration.

Après échanges avec l'assistante sociale en charge du suivi de Madame, il apparaît que Madame a soldé sa dette de loyer.

Il est donc nécessaire d'abroger la délibération n°2022/10 accordant cette aide à Madame.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents,

ABROGE la délibération n°2022/10.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Roland DAVIET

La secrétaire de séance,

Michèle RIZZANTE